

9-10 GEORGE V, A. 1919

au cours de l'épidémie de grippe, et il serait bon, il me semble, de faire en sorte que les soldats ne soient pas enterrés comme des indigents. On a proposé par ailleurs d'établir des cimetières spéciaux pour les soldats dans les grands centres et de choisir des terrains dans les petits centres où l'on enterrerait les soldats. Il existe à Montréal une organisation qui s'occupe de cette question pour la province de Québec.

M. REDMAN: On fait également cela à Edmonton maintenant.

Le PRÉSIDENT: Il me semble qu'il serait bon d'établir une ligne de conduite qui serait suivie par tout le Canada. On a également proposé d'ériger des monuments convenables dans les grands cimetières, et que dans ces grands cimetières on érige des monuments sur lesquels seraient gravés tous les noms des soldats enterrés à cet endroit. Nous étudierons cette question de nouveau et nous la discuterons alors sur toutes ses faces, non seulement quant à son application aux pensionnaires, mais à tous les soldats.

Le comité s'ajourne à mardi, le 18 mars 1919, à 11 heures du matin.